



Extrait du registre des décisions

Bureau du 12 juillet 2018

n° 108-18

Objet : *RS - Passation d'avenants aux marchés à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, du quai des Allobroges au quai du Jeu de Paume, et d'une section de l'avenue du Maréchal Leclerc*

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffemat

Jean-Luc Berthalay

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoaz

Damien Regairaz

Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Roचाix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Marie Perrier à Annick Bonniez

- conseillers excusés : 8

Michel André - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 12 juillet 2018

délibération n° 108-18

objet **RS - Passation d'avenants aux marchés à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, du quai des Allobroges au quai du Jeu de Paume, et d'une section de l'avenue du Maréchal Leclerc**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que par décision n° 085-17 du 18 mai 2017, le Bureau a approuvé l'attribution des marchés à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry.

Les travaux de réalisation d'une piste bi-directionnelle du pont des Allobroges jusqu'au palais de justice et de deux pistes cyclables mono-directionnelles sur une section de l'avenue Maréchal Leclerc ont été engagés.

Des prestations modificatives nécessitent la passation d'avenants pour le :

- lot 1 (voiries et réseaux divers, revêtements, terre végétale), qui fait l'objet du marché n° F17045 confié au groupement d'entreprises Blondet TP / PL Favier,
- le lot 2 (signalisation lumineuse et tricolore, et éclairage public), qui fait l'objet du marché n° F17046 confié à l'entreprise Seb,
- le lot 3 (marquage, signalisation horizontale et verticale), qui fait l'objet du marché n° F17047 confié à l'entreprise Proximark.

Ces avenants sont destinés à :

- prendre en compte les adaptations techniques validées en cours de chantier,
- valider les prix nouveaux,
- actualiser les quantités nécessaires à la prestation, à la hausse et à la baisse (carottage, reprise d'enrobés, traitement de bordures...).

Le montant des avenants s'élève :

- pour le lot 1, à 38 025,63 €HT correspondant à une augmentation de 4,94 %,
- pour le lot 2, à 6 965,64 €HT correspondant à une augmentation de 16,00 %,
- pour le lot 3, à - 1 740,35 €HT correspondant à une diminution de 1,98 %.

Les trois lots compris, le montant final des travaux s'établit globalement à 944 454,16 € HT, ce qui correspond à une augmentation de 4,80 %.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 085-17 du Bureau du 18 mai 2017 relative à l'attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, du quai des Allobroges au quai du Jeu de Paume, et d'une section de l'avenue du Maréchal Leclerc,

Vu la décision n° 138-17 du Bureau du 13 juillet 2017 relative à la convention de cofinancement avec la Ville de Chambéry concernant les travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 28 juin 2018,

Vu les marchés n° F17045, n° F17046 et n° F17047,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu le budget 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation d'avenants aux marchés n° F17045, n° F17046 et n° F17047,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les marchés à venir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 108-18

Objet de l'acte : RS - Passation d'avenants aux marchés à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, du quai des Allobroges au quai du Jeu de Paume, et d'une section de l'avenue du Maréchal Leclerc

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe : AVENANT 1 AU MARCHE N° F17045; AVENANT 1 AU MARCHE N° 17046; AVENANT 1 AU MARCHE N° 17047;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21086H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21086H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018